

Activités Pédagogiques Complémentaires

Textes réglementaires	Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires. <i>Circulaire n°2013-017 du 6/02/2013</i> www.education.gouv.fr Les APC s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires. L'organisation des APC doit être soumise, pour approbation à l'IEN de circonscription pour validation. Voir : Repères pour mettre en œuvre « Les activités pédagogiques complémentaires » http://eduscol.education.fr/cid74795/les-activites-pedagogiques-complementaires.html#lien2
Publics concernés	• Les activités pédagogiques complémentaires s'adressent potentiellement à tous les élèves. Elles répondent à des besoins identifiés par les enseignants. Les groupes restreints d'élèves constitués peuvent être hétérogènes. • Les activités pédagogiques complémentaires concernent notamment les élèves qui ont besoin d'être plus particulièrement accompagnés pour réussir leurs apprentissages. • A l'école maternelle, l'attention se portera plus spécifiquement sur les élèves dont la pratique langagière doit être renforcée, ou ceux dont la fréquentation de l'écrit sous toutes ses formes, notamment la littérature de jeunesse, est à développer. • A l'école élémentaire, les activités pédagogiques s'adressent : – aux élèves qui doivent apprendre à mieux gérer leur activité lors d'un travail personnel, acquérir des stratégies plus efficaces pour mémoriser, s'organiser, planifier une tâche. – à ceux qui ont besoin d'être encouragés, de prendre confiance en eux et de persévérer pour dépasser les obstacles rencontrés.
Intérêts pédagogiques	• Les APC se déroulent par groupes restreints d'élèves. • Elles permettent : – une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, – une aide au travail personnel, – la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT. • La liste des élèves évolue au cours de l'année selon des besoins nouveaux identifiés.
Activités possibles	• <u>En maternelle</u>, renforcement de la maîtrise de la langue orale et découverte de l'écrit (accès à des récits riches et variés) par des échanges divers avec l'enseignant. Mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles. • <u>A l'école élémentaire</u>, amélioration des compétences en français et mathématiques. Les APC permettent un temps supplémentaire de manipulations, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs (entrées différentes) Elles favorisent la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées. • <u>En complément du travail</u> effectué en classe où des aides spécifiques ont déjà été mises en place, l'aide au travail personnel aura pour objectif de permettre à chacun des élèves d'acquérir de plus en plus d'autonomie, une méthodologie de travail pour réaliser des tâches à sa portée. (dictionnaires, manuels, outils personnels, outils numériques). • <u>Mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école</u>, le cas échéant en lien avec le PEDT, une attention particulière devra être accordée à la richesse, à la cohérence et à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels élèves.